

AR PREFECTURE

016-200054047-20210622-2021_06_22_13-DE
Reçu le 23/06/2021

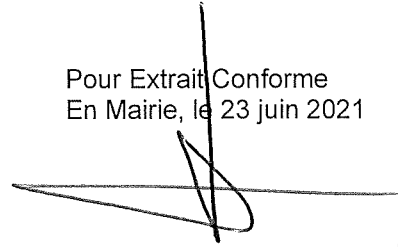
Le Maire propose à son assemblée de l'autoriser à signer avec le Centre socio-culturel du Confolentais, une convention de mise à disposition pour un aide cuisinier de la commune de Confolens auprès du Centre socio-culturel du Confolentais, une convention précisant, conformément à l'article 4 du décret susvisé : « les conditions de mise à disposition, des fonctionnaires intéressés et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités ».

Le projet de convention sera soumis à l'avis préalable de la Commission Administrative Paritaire, par la commune de Confolens.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer pour l'agent concerné, la convention de mise à disposition de personnel avec le Centre socio-culturel du Confolentais du 1^{er} septembre 2021 au 15 Juillet 2022.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 23 juin 2021



Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

